

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-000692 / 63948240
UBS SA, 1020 Renens VD
IPS AS FX SALES LAUSANNE: opérations bancaires
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H, 1 F
01.04.2014–31.03.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-000667 / 70656068
ELFIX Production SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
Production: machines de transferts
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.05.2014–30.04.2017 (Renouvellement)
- 14-000546 / 53056696
LEM Switzerland SA, 1228 Plan-les-Ouates
ateliers de production: bobinage, PV, GV, LTS, AUTO
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H, 21 F
01.04.2014–31.03.2017 (Renouvellement avec modification)
- 13-002406 / 7858038
vRh water sa, 2800 Delémont
Secteur usinage (centres CNC pour produit Rollmatic)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
01.11.2013–31.10.2016 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-000678 / 52135414
G. et F. Châtelain S.A., 2300 La Chaux-de-Fonds
Usinage – Nexus, Terminaison TGS, Usinage Céramique – presses à injecter
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H
01.05.2014–30.04.2017 (Renouvellement)

- 12-002264 / 66570424
Prodega CC transGourmet Suisse SA Marché Prodega Crissier, 1023 Crissier
Département des produits frais: logistique, manutention et contrôle
Besoin particulier de consommation
3 H, 2 F
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement avec modification)

- 13-002451 / 52144508
USINES METALLURGIQUES DE VALLORBE SA, 1337 Vallorbe
Atelier et logistique rondes à chaînes, rectifiage, trempe solo passage et maintenance
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
67 H, 30 F
01.11.2013–31.10.2016 (Renouvellement avec modification)

- 14-000661 / 52119538
Bell Suisse SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne
Secteur: nettoyage / désinfection des caisses de transport pour les produits carnés
(2938000 Transports internes, 2911003 Exploitation générale)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
3 H
01.04.2014–31.12.2015 (Nouveau permis)

- 12-002261 / 53447617
Prodega CC transGourmet Suisse SA Marché Prodega Givisiez, 1762 Givisiez
Département des produits frais: logistique, manutention et contrôle
Besoin particulier de consommation
3 H, 2 F
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-002934 / 52062557
Philip Morris Products S.A., 2000 Neuchâtel
Production: tous les secteurs liés à la préparation et la fabrication ainsi que le secteur Mechanical Works
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
257 H, 227 F
01.02.2014–31.01.2017 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 14-000676 / 52135414
G. et F. Châtelain S.A., 2300 La Chaux-de-Fonds
Usinage – Chiron FB, Usinage – Mazak Integrex
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.05.2014–30.04.2017 (Renouvellement)

- 13-002398 / 52144508
USINES METALLURGIQUES DE VALLORBE SA, 1337 Vallorbe
Four de recuit
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
2 H
01.11.2013–31.10.2016 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 13-001541 / 69799390
RCSmobility SA, 1860 Aigle
Centrale d'appels et gestion du trafic pour leurs clients
(entreprises de transport public)
Besoin particulier de consommation
3 H, 4 F
01.05.2014–30.04.2017 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 14-000677 / 52135414
G. et F. Châtelain S.A., 2300 La Chaux-de-Fonds
Usinage – Robodrill
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
13 H
01.05.2014–30.04.2017 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

29 avril 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail